

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2008

L'an deux mil huit et le dix-huit octobre à 9 heures 00.

Le conseil municipal de la Commune de CERESTE a été assemblé au lieu ordinaire des ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, sous la présidence de Gérard BAUMEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers à l'exception de Brigitte BOUFFIER.

Procurations de : Carine PERREAU à Philippe VIAL, de Loïc MALLEGOL à Frédérique MATRONE.

Secrétaire de séance : Laura POLLET

Date de la convocation : 14 Octobre 2008.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

Un point est rajouté à l'ordre du jour :

- **Renouvellement du Comité consultatif de la réserve géologique du Luberon**

Le Maire ouvre la séance sur le point n° 1 de l'ordre du jour :

1. Lotissement les Plantiers : délibération du 27 juin 2008.

Le Maire explique à l'assemblée, dont une délégation du Lotissement Les Plantiers était présente, que suite à plusieurs rencontres avec cette dernière, il y a lieu de se prononcer sur le devenir de ce projet de vente de deux terrains pour lequel semble t'il, a fait preuve d'un manque d'information auprès des co-lotis de ce Lotissement.

Le conseil municipal, en tenant compte de l'intérêt des riverains de pouvoir garder un espace vert au cœur du Lotissement, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la décision du 27 juin dernier.

Monsieur BERNARD Jacques est autorisé à prendre la parole. Il remercie le conseil municipal de la décision qui a été prise et après avoir évoqué la situation souhaite au nom de tous les co-lotis que cet espace vert soit rendu plus convivial par l'aménagement de plantations d'arbres, de bancs...

2. Comité consultatif de la Réserve Naturelle géologique du Luberon : désignation de deux personnes

Sont désignés pour participer au comité consultatif de la Réserve Naturelle géologique du Luberon pour une durée de trois ans les membres suivants :

Membre titulaire	Membre suppléant
CASTIGLIONE Jean-Pierre	VIAL Philippe

3. placement en bons du trésor

ORIGINE DES FONDS	MONTANT A PLACER	NATURE DU PRODUIT SOUSCRIT	DUREE OU ECHEANCE MAXIMALE DU PLACEMENT
Budget Patrimoine classé	12 000,00 €	Compte à terme	12 mois

4. régularisation du prêt départemental de l'exercice 2007

Suite à l'enregistrement du prêt du département en 2007, il est nécessaire d'effectuer la régularisation d'écriture du compte 1323 en annulation du titre 127/2007 au compte 16873 et de prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Section d'investissement :

dépenses	
Compte 1323	- 10 000 €

recettes	
Compte 16873	+ 10 000 €

Adopté à l'unanimité

5. Travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux de téléphonie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de réaliser des travaux d'enfouissement coordonnés des réseaux de téléphonie dans les secteurs suivants :

- **Secteur Sinéty tranche 1 - Programme Syndical 2008**

coût prévisionnel du programme : 54 223,98 €.

part restant à la charge de la Commune : 34 937,78 €

nombre de points lumineux : 9.

- **Secteur GARDETTE (sur poste Olive) génie civil tranche 1 - Programme Syndical 2007**

coût prévisionnel du programme : 3 049,30 € à la charge de la Commune (travaux non subventionnés et la TVA ne peut être récupérée).

longueur approximative de lignes aériennes supprimées : dépose de l'ensemble du réseau aérien lors de la réalisation de la tranche 2 soit 60 m.

Le conseil municipal à l'unanimité dit que la Commune s'engage à inscrire d'office dans son budget les dépenses dues au titre des remboursements d'annuités (capital + intérêts) pour l'emprunt contracté par le S.I.E. dans le cadre des programmes d'éclairage public susvisés.

6. Contrat enfance jeunesse – approbation de la convention d'objectifs et de financement 01/01/2008 – 31/12/2011

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de co-financement passée avec la Caisse d'Allocations Familiales des AHP qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, le contrat enfance jeunesse qui est arrivé à échéance au 31/12/2007, est renouvelé pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

7. Groupement de commandes pour l'approvisionnement de plaquettes bois

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'opportunité de mutualiser l'achat de plaquettes bois et ainsi de constituer un Groupement de commandes.

Le conseil municipal, approuve le projet de convention constitutive d'un Groupement de commandes pour la passation des marchés d'approvisionnement des plaquettes bois entre le P.N.R.L. désigné coordinateur et les collectivités indiquées sur la convention constitutive du Groupement, autorise le Maire à signer la dite convention et autorise le Parc naturel régional du Luberon, coordinateur, à lancer un avis d'appel public à la concurrence, dès signature de la convention par chacune des collectivités constituant le Groupement.

8. Immeuble du bar

- **Passation des avenants avec les entreprises ACKMI et FILO**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de passer des avenants avec les entreprises : ACKMI titulaire des lots 1,2 et 3 et FILO titulaire du lot 10 concernant les travaux de l'immeuble du bar.

Seuls les lots 1 /Démolition, Maçonnerie, 2 /Charpente, couverture, 3/ Etanchéité et 10/Plomberie, Sanitaire, Ventilation sont concernés par les travaux modificatifs, de mise en sécurité notamment. Il s'agit de travaux imprévus liés à l'état du bâtiment en fait en très mauvais état par endroit, dont des dommages structurels ont été découverts au fur et à mesure du chantier.

Ces avenants ont fait l'objet d'une présentation et ont été validés par la majorité de la commission d'appel d'offres le 16 octobre à 17 heures.

Lots n°	Entreprises attributaires	Montant avenants €HT	Nouveaux montants du marché y compris avenants
01	ACKMI	13 765,00 €	82 532,56 €
02	ACKMI	2 300,00 €	13 354,00 €
03	ACKMI	218,00 €	1 985,00 €
10	FILO	1 301,29 €	20 587,66 €
TOTAL AVENANTS HT		17 584,29 €	

adopté à l'unanimité

- **demande de Fonds Solidarité Local (F.S.L.)**

Une demande de subvention sera faite avant novembre 2008 auprès de la Région au titre du F.S.L. pour financer les abords du bar. Montant plafonné à 15 000,00 €, à raison d'une fois par an.

Demande acceptée à l'unanimité.

9. délégation du service public – conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis

Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L.1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 % (article L.1411-6).

Cette commission d'ouverture des plis, présidée par Monsieur le Maire, comporte, en outre, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

10. Prix de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008

Tarifs de l'eau :

Redevance d'abonnement par semestre et par abonnement : 7,8408 € HT
Redevance par m3 consommé (par tranche de consommation semestrielle) :
- de 0 à 20 m3 : 0,0333 € HT
- au delà de 20 m3 : 0,5381 € HT

Tarifs de l'assainissement :

- Redevance d'abonnement par semestre et par abonnement : 2,4084 € HT
- Redevance par m3 consommé (par tranche de consommation semestrielle) :
- de 0 à 20 m3 : 0,0214 € HT
- au delà de 20 m3 : 0,1498 € HT

tarifs adoptés à l'unanimité

11. augmentation du loyer de l'appartement de Jean POURCIN mis à la disposition de la Gendarmerie

Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de Monsieur POURCIN Jean, propriétaire de l'appartement sis Boulevard Victor Hugo mis à la disposition de la Gendarmerie, concernant l'augmentation du loyer à compter du 1^{er} novembre 2008.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation suivant l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE.

L'indice de base départ étant le dernier publié, soit celui du 4^{ème} trimestre 2007 : valeur moyenne 1474 pour les logements.

Montant du loyer mensuel : $\frac{509,37 \text{ €} \times 1474}{1406} = 534 \text{ €}$

12. Création de la commission de sélection des logements communaux

Président : Gérard BAUMEL, Maire

	Titulaires	Suppléants
Membre du conseil municipal	BLENGINO Claudie ARNAUD Line	HAMEAU Michel GILLIBERT Yves
Membre du C.C.A.S.	POLLET Laura	AUGUSTE Mauricette
Membre de la C.C.I.	GARCIA Francisco	BEAUMEYER Brigitte
Membre consultatif du P.N.R.L.	MARTY Serge	RAVEL Nathalie

Adoptée à l'unanimité

13. désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par la Direction des Services fiscaux de DIGNE sur la liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dresse donc une liste de 24 noms

COMMISSAIRES TITULAIRES

NOM PRENOM	INSCRIPTION AU ROLE TH, TF, TP DES IMPOTS DE LA COMMUNE			PROPRIETAIRE DE BOIS
	TH	TF	TP	
BAUMEL Gérard	x	x	x	
GILLIBERT Yves	x	x	x	
VIAL Philippe	x	x		
PERREAU Carine	x	x	x	
PACCHIANO Stéphan	x	x		
MARTIN Alain	x	x		
MEGY Alain	x	x	x	
FILO Laurent	x	x	x	
RODRIGUEZ Paul	x	x		
GHIGO Max	x	x		
BLANC Roland		x		Le Village – 04110 STE CROIX A LAUZE (domicilié hors de la Commune)
GRANIER Denis		x		Piéroublet – 84750 CASTELLET

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

NOM PRENOM	INSCRIPTION AU ROLE TH, TF, TP DES IMPOTS DE LA COMMUNE			PROPRIETAIRE DE BOIS
	TH	TF	TP	
HAMEAU Michel	x	x		
ARNAUD Line	x	x		
CASTIGLIONE Jean-Pierre	x	x		
CHESNE Isabelle	x	x		
HUGUES Claude	x	x		
HULMANN Marie-France	x	x	x	
ILLIANO Christian	x	x		
JACQUIN Pierre	x	x		
SEMELAIGNE Jean-luc	x	x		
MALFAIT Olivier	x	x	x	
GAUDI N Yves		x		84750 CASENEUVE (domicilié hors de la Commune)
AUBERT Rémy		x		Sybille – 84750 VIENS

14. vente de l'appareil photo numérique

Le Maire informe l'assemblée du départ de Mademoiselle Christelle BEGUIN, attachée de communication qui a rédigé la gazette sur la Commune depuis mars 2006.

Le Maire rappelle qu'à cette occasion la Mairie s'était dotée de matériel de communication tel qu'un appareil photo numérique et d'un ordinateur portable nécessaire au bon fonctionnement du service de rédaction. Or, la rédaction s'étant restructurée, il y a lieu de vendre l'appareil photo numérique.

Le Maire fait part d'une proposition d'achat émanant de Mademoiselle Christelle BEGUIN de 350,00 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Frédérique MATRONE fait part d'un projet de loi de finances qui prévoit la suppression de la ligne budgétaire consacrée à « l'animation rurale » du ministère de l'Agriculture ». ce désengagement de l'Etat met gravement en péril les réseaux associatifs ruraux (dont la Fédération départementale des foyers ruraux qui travaille la Mairie). Un appel est lancé au député.

Stéphan PACCHIANO : prochaine réunion de la Commission Sports et Loisirs/associations le lundi 27 octobre prochain à 20 h 00 en Mairie (téléthon...)

INFORMATION :

Le Recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 15 février 2009.

Carine PERREAU a été nommée coordinatrice communale.

Elle sera l'interlocutrice de l'Insee pendant la campagne de recensement.

Une formation est prévue le lundi 21 novembre avec les deux agents recenseurs qui seront recrutés à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 20.